

Aqua for All

Making Water Count

Guide de candidature 2026



Aqua for All

Renforcement des PME du secteur de l'eau et de l'assainissement

Aqua for All s'associe à des petites et moyennes entreprises (PME) en phase de croissance, prêtes à développer des solutions éprouvées dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. S'appuyant sur plus de vingt ans d'expérience et sur l'approche intégrée développée dans le cadre de *Making Water Count*, nous mobilisons des mécanismes de subvention innovants, une assistance technique ciblée et des financements catalytiques. Ces leviers permettent de lever les freins à la croissance, de renforcer la solidité commerciale et opérationnelle des entreprises et de favoriser la mobilisation de financements publics et privés complémentaires.

En accompagnant des entreprises présentant un fort potentiel de déploiement à grande échelle auprès de populations insuffisamment desservies, Aqua for All contribue au développement de marchés locaux résilients. Ces marchés sont en mesure d'offrir, sur le long terme, des services d'eau et d'assainissement inclusifs, abordables et durables.

Si vous êtes une entreprise active dans le secteur de l'eau et de l'assainissement et que vous souhaitez renforcer et étendre votre impact, ce document vous accompagnera à chaque étape du processus de candidature.

À propos d'Aqua for All

Aqua for All est une fondation internationale engagée à garantir un accès universel à l'eau potable et aux services d'assainissement inclusifs, abordables et durables. Notre mission est de mobiliser des capitaux privés au service des entreprises afin de transformer le secteur de l'eau et de l'assainissement dans les pays à revenu faible et intermédiaire.

Nous accompagnons les prestataires locaux de services d'eau et d'assainissement dans le déploiement à grande échelle de leurs solutions fondées sur des modèles économiques viables et dans l'attraction de capitaux privés. En catalysant les investissements privés pour le développement du marché et en améliorant l'accès au financement, nous accélérons l'accès à des services d'eau et d'assainissement résilients face au climat, en particulier en Afrique et en Asie.

Nous croyons que les solutions fondées sur le marché, combinées aux capitaux publics et privés, sont essentielles pour combler les lacunes en matière de services et de financement afin d'atteindre l'Objectif de Développement Durable (ODD) 6 – eau propre et assainissement pour tous.

Pour plus d'informations : <https://aquaforall.org/>

Notre offre

Aqua for All accompagne des entreprises à fort impact capables de déployer à grande échelle des services d'eau et d'assainissement résilients face au changement climatique.

Nous proposons un accompagnement sur mesure aux petites et moyennes entreprises (PME) afin qu'elles deviennent durables sur les plans technique, financier et opérationnel. Notre ambition est de contribuer à l'émergence d'un secteur de l'eau et de l'assainissement dynamique, dans lequel l'accès aux services peut être étendu et durablement assuré par des acteurs locaux solides.

Éligibilité

Avant de soumettre une demande de soutien, veuillez vérifier que votre initiative correspond aux critères de notre programme :

1. Votre initiative répond à l'un de nos **appels à propositions** actifs. Veuillez consulter notre [site web](#) pour connaître les appels à propositions actuellement ouverts. Chaque appel régional peut avoir des critères spécifiques et/ou des thématiques prioritaires.

2. Les activités sont menées par une entreprise (sociale) ou une entité commerciale qui répond aux **critères minimaux** suivants :
- a. Être une entité enregistrée avec au moins 2 ans d'activité
 - b. Avoir une mission claire en matière d'impact et contribuer à la réalisation de l'ODD 6 (*voir point 3*)
 - c. Exercer ses activités dans l'un de nos pays ou régions cibles (*voir point 4*)
 - d. Avoir atteint (au minimum) une preuve de concept pour les produits et services principaux
 - e. Fournir des produits ou services liés à l'eau et à l'assainissement dans le cadre d'une approche commerciale et/ou basée sur le marché
 - f. Être financièrement viable ou disposer de plans clairement définis pour atteindre la viabilité financière
3. Se concentrer sur l'un de nos **thèmes prioritaires** :

Aqua for All soutient des entreprises contribuant à l'Objectif de développement durable n° 6, avec un accent particulier sur l'accès à une eau potable gérée en toute sécurité et à des services d'assainissement sûrs. Des thèmes prioritaires complémentaires peuvent être définis par région ou par pays et sont précisés dans chaque appel à propositions.

Eau potable

- ✓ Entreprises spécialisées dans l'approvisionnement en eau potable
- ✓ Solutions de traitement et de stockage sûr de l'eau à domicile
- ✓ Services d'exploitation et de maintenance
- ✓ Fournisseurs de technologies intelligentes pour l'eau (comptage, facturation, IoT, etc.)
- ✓ Fournisseurs de matériel et d'infrastructures (par exemple, services de forage, pompage, production et distribution de matériaux)
- ✓ Autres modes de distribution (transport de l'eau par camion-citerne)

Assainissement

- ✓ Fournisseurs de services liés à la chaîne de valeur des toilettes
- ✓ Services de gestion des boues fécales (collecte, transport, traitement)
- ✓ Services liés à l'économie circulaire et à la réutilisation des déchets humains

Nous sommes particulièrement intéressés par les entreprises qui intègrent nos thèmes transversaux tels que la résilience climatique et l'égalité de genre.

Si Aqua for All se concentre principalement sur la transformation du marché en renforçant des entreprises résilientes, les initiatives catalytiques susceptibles d'avoir un impact plus large sur l'écosystème sont également encouragées à postuler.

4. Actif dans l'une de nos **zones géographiques prioritaires**

Afrique de l'Est (en particulier l'Éthiopie, le Kenya et l'Ouganda)

Afrique de l'Ouest (en particulier le Sénégal et le Ghana)

Asie du Sud-Est (en particulier le Cambodge, l'Indonésie et le Vietnam)

Moyen-Orient et Afrique du Nord (en particulier la Jordanie et l'Égypte)

Aqua for All peut également lancer des appels à propositions dans des pays ne figurant pas dans la liste ci-dessus. Si votre entreprise n'est pas actuellement active dans l'une de ces régions, nous vous invitons à consulter régulièrement notre site web ou notre page LinkedIn afin de rester informé des futurs appels.

5. L'initiative comprend un plan clair pour sa poursuite à long terme dans le contexte local. L'accent doit être mis sur la manière d'assurer la pérennité de la solution et de mobiliser des financements complémentaires pendant la mise en œuvre du projet Aqua for All ou après la fin de ce soutien.

Nos instruments

Nous proposons une gamme d'instruments de subvention, déployés en fonction du niveau de maturité et des besoins spécifiques de chaque entreprise. Ces instruments sont conçus pour offrir un accompagnement ciblé et pertinent. À ce titre, chacun d'eux comporte des exigences, des montants et une structure qui leur sont propres.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu de nos différents instruments de subvention. Nous vous invitons à examiner chaque instrument en détail afin d'identifier celui qui correspond le mieux aux besoins et aux projets de votre entreprise.

Si vous êtes intéressé par un instrument en particulier, veuillez prendre connaissance des conseils de candidature présentés ci-dessous. Aqua for All déterminera l'instrument le plus adapté en concertation avec l'entreprise au cours du processus de candidature (voir page 10 pour plus de détails).

<i>Instrument</i>	<i>Subvention basée sur des étapes clés</i>	<i>Subvention basée sur les résultats</i>	<i>Incitation à l'impact social (SIINC)</i>	<i>Assistance technique</i>
<i>Définition</i>	Subvention dont les versements sont effectués à la réalisation d'étapes ou d'activités spécifiques , pour lesquelles la planification financière et les activités ont été convenues avant la conclusion du contrat.	Subvention dont les versements sont effectués lorsque des résultats prédéfinis sont atteints . Les résultats sont alignés sur les objectifs de croissance ou commerciaux de l'entreprise et vérifiés par un tiers avant le déblocage des versements.	Subvention dont les versements sont effectués lorsque des impacts sociaux supplémentaires sont atteints . Les indicateurs d'impact sont convenus à l'avance et les résultats obtenus sont vérifiés par un tiers avant le déblocage des versements supplémentaires.	Ressources allouées au développement des capacités, au transfert de connaissances et/ou au conseil sur des besoins spécifiques.
<i>Délai*</i>	18 à 36 mois	18 à 36 mois	24 à 36 mois	3 à 12 mois
<i>Montant des subventions*</i>	50 000 – 250 000 EUR	150 000 – 300 000 EUR	150 000 à 400 000 EUR	20 000 – 100 000 EUR
<i>Exemple de projet</i>	Une station de traitement des boues fécales a testé des produits issus de la valorisation des déchets dans le but d'améliorer la rentabilité de ses installations. À la suite du succès de cette phase pilote, l'entreprise étudie les possibilités de financement par subvention afin d'augmenter sa capacité de	Une entreprise exploite un réseau de kiosques à eau proposant à la fois des services de distribution et de collecte. Afin d'atteindre la rentabilité et d'accéder à des capitaux de développement, l'entreprise doit accroître le chiffre d'affaires global de ses kiosques au moyen d'un ensemble	Une entreprise spécialisée dans l'approvisionnement en eau potable fournit un accès fiable et sécurisé à l'eau courante dans les zones rurales. Les ménages difficiles à atteindre, souvent à faibles revenus, sont fréquemment desservis en raison des coûts d'investissement élevés.	Une entreprise d'assainissement fondée sur des solutions à base de conteneurs souhaite renforcer ses outils de collecte et de gestion des données afin d'améliorer la prise de décision et de mieux communiquer sur son impact. Aqua for All apporte un soutien à un tiers chargé d'analyser l'approche actuelle

production et de commercialisation.	d'interventions stratégiques.	Un SIINC est conçu pour récompenser les entreprises qui augmentent le nombre de clients à faibles revenus raccordés à leurs services. Cette approche leur permet de compenser les coûts d'investissement élevés dans ces zones et d'élargir durablement leur base de clientèle.	de l'entreprise et de concevoir un nouveau système adapté à ses besoins et à ses opérations.
Le projet prévoit également le renforcement des capacités du personnel ainsi qu'une coordination étroite avec les autorités locales pour la collecte et le traitement des déchets.	Une subvention fondée sur les résultats est conçue pour déclencher des versements en fonction de l'atteinte d'objectifs de vente prédéfinis. L'entreprise conserve la liberté de choisir les activités et les approches les plus appropriées pour atteindre ces résultats.		

***Le calendrier et le montant des subventions sont donnés à titre indicatif et seront déterminés conjointement avec Aqua for All en fonction des besoins de l'entreprise et de l'intervention proposée.**

Subventions basées sur des étapes clés

Définition :

Les subventions basées sur des étapes clés constituent un instrument de financement dans lequel les versements sont effectués lorsque des étapes clés ou des résultats liés à l'amélioration des performances commerciales, financières et opérationnelles de l'entreprise sont atteints. Contrairement aux mécanismes de financement fondés sur les résultats ou les impacts, les activités prévues et la planification financière sont définies et approuvées avant la signature du contrat. L'entreprise rend compte de l'avancement au niveau des activités à Aqua for All.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Aqua for All détermine, en concertation avec l'entreprise, si celle-ci est éligible à une subvention fondée sur des étapes clés. L'entreprise définit, avant la signature du contrat, les activités spécifiques, la logique d'intervention et le budget financier de l'initiative. Sur la base de cette planification, un premier versement est effectué afin de permettre le démarrage des activités. Les paiements suivants sont réalisés une fois que les étapes clés ou les livrables convenus sont atteints, généralement tous les six mois.

À qui s'adresse une subvention basée sur des étapes clés ?

Les subventions basées sur des étapes clés (*Milestone-Based Grants* - MBG) s'adressent aux entreprises ayant des besoins de financement pour des activités spécifiques et prédéfinies susceptibles de soutenir leur trajectoire de croissance. Elles sont particulièrement adaptées aux activités dont les résultats peuvent varier et qui ne se prêtent donc pas à des mécanismes de financement fondés sur les résultats ou à des SIINC. Les MBG peuvent également convenir aux entreprises présentant des besoins de financement initiaux plus importants.

Quelles sont les conditions requises ?

- ✓ Justification des besoins de financement initiaux, le cas échéant
- ✓ Démonstration d'un besoin avéré d'optimisation des processus et/ou des opérations, le cas échéant
- ✓ Mise en place de systèmes de gestion financière et de reporting

Conseils pour la candidature

Votre candidature doit mettre l'accent sur les activités et les objectifs que vous souhaitez atteindre dans le cadre du calendrier de l'initiative, tout en démontrant leur cohérence avec vos plans de développement à moyen et long terme.

Subventions basées sur les résultats

Définition :

Les subventions basées sur les résultats constituent un instrument de financement dans lequel les versements sont effectués après l'atteinte et la vérification de résultats ou d'objectifs prédéfinis et convenus conjointement. Ce type de subvention vise à offrir une plus grande flexibilité dans la mise en œuvre, en liant le financement aux résultats effectivement obtenus plutôt qu'aux activités menées.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Aqua for All évalue, en concertation avec l'entreprise, son éligibilité à une subvention basée sur les résultats. Si l'entreprise est sélectionnée, Aqua for All définit avec elle entre deux et quatre indicateurs servant de base aux paiements. Ces indicateurs doivent être alignés sur les objectifs de développement et d'impact de l'entreprise, tels que, par exemple, le nombre de nouveaux clients atteints.

À intervalles réguliers tout au long du cycle du projet (généralement chaque année), un vérificateur externe indépendant évaluera les progrès réalisés par rapport à ces indicateurs. Si les seuils minimaux sont atteints pour chacun de ces indicateurs, un paiement basé sur les résultats sera déclenché.

À qui s'adresse une subvention basée sur les résultats ?

Les subventions basées sur les résultats constituent un instrument particulièrement adapté aux entreprises plus matures, en phase de croissance, disposant d'activités déjà établies. Elles peuvent être alignées sur les objectifs propres de l'entreprise, ou sur d'autres projets en cours, afin d'amplifier les réussites et de soutenir le déploiement à plus grande échelle de solutions éprouvées. Ce type de subvention peut également contribuer à démontrer, auprès des investisseurs et des bailleurs de fonds, la maturité de l'entreprise ainsi que sa capacité à absorber et à gérer des investissements supplémentaires.

Quelles sont les conditions requises ?

- ✓ Disposer d'au moins 3 ans d'expérience opérationnelle ;
- ✓ Avoir mis en place un système de collecte de données permettant le suivi et le reporting des indicateurs de résultats.

Remarque

- ✓ Les subventions basées sur les résultats supposent que l'entreprise dispose de ressources financières suffisantes pour mettre en œuvre les activités nécessaires. Elles ne conviennent donc pas aux entreprises qui auraient besoin d'un financement initial pour lancer ou déployer leurs activités.
- ✓ Par ailleurs, tous les objectifs ne se prêtent pas à ce type de structure de subvention. Sont notamment concernés les objectifs présentant un niveau d'incertitude élevé quant à leur réalisation ou à leur calendrier, tels que le lancement d'un nouveau produit, les activités de recherche et développement ou les actions de plaidoyer auprès des autorités publiques. De même, les objectifs dont la réussite ne peut être mesurée que de manière binaire, par exemple la signature d'un accord de partenariat ou l'obtention d'une certification de crédits carbone, ne sont généralement pas adaptés à ce mécanisme.

Conseils pour la candidature

La candidature peut inclure à la fois une proposition de projet ciblée et une présentation des objectifs généraux de développement de l'entreprise.

Incitations à l'impact social (SIINC)

Définition :

Les SIINC constituent un mécanisme de financement qui récompense les entreprises à impact social par des paiements limités dans le temps, conditionnés à l'atteinte d'objectifs prédéfinis et vérifiés de manière indépendante. Ce dispositif permet aux entreprises de générer des revenus complémentaires et d'améliorer leur rentabilité, renforçant ainsi leur attractivité auprès d'investisseurs supplémentaires en vue de soutenir leur croissance. Pour être éligibles au SIINC, les entreprises à impact social doivent, en parallèle, mobiliser des financements remboursables. La structure de ce financement peut varier et inclure, par exemple, des apports en fonds propres, de la dette ou des instruments mezzanine.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Aqua for All et l'entreprise définissent conjointement des indicateurs d'impact social spécifiques qui déclenchent le versement des incitations. Ces indicateurs sont alignés sur les objectifs fondamentaux et le modèle économique de l'entreprise, tout en ciblant la création d'un impact additionnel qui n'aurait pas pu être atteint autrement.

Une fois l'accord conclu, l'entreprise poursuit ses activités courantes. À des intervalles prédéfinis, généralement sur une base annuelle, un vérificateur indépendant évalue l'atteinte des indicateurs d'impact convenus. Lorsque les résultats vérifiés définis au préalable sont atteints, Aqua for All verse une prime à l'entreprise.

Ces primes viennent s'ajouter aux revenus habituels, améliorant ainsi la rentabilité de l'entreprise et renforçant son attractivité auprès des investisseurs.

À qui s'adresse le SIINC ?

Les SIINC s'adressent aux entreprises à impact social qui sont commercialement viables, prêtes à se développer et capables de générer un impact social mesurable. Ce mécanisme est particulièrement adapté aux entreprises présentant les caractéristiques suivantes :

- ✓ Disposer d'un modèle économique éprouvé et d'une trajectoire de croissance clairement définie
- ✓ Pouvoir mesurer et faire vérifier de manière fiable leurs indicateurs d'impact
- ✓ Disposer de données solides et structurées sur leurs clients finaux

Quelles sont les conditions requises ?

- ✓ Justifier d'une expérience professionnelle de plus de 3 ans
- ✓ Avoir levé au moins 500 000 euros d'investissements remboursables (fonds propres/dettes)
- ✓ Avoir atteint le seuil de rentabilité/la rentabilité ou avoir un plan clair pour y parvenir à court terme
- ✓ Démontrer une expérience avérée en matière d'impact ainsi que l'existence d'un système de mesure de l'impact bien établi

Remarque :

- ✓ Les SIINC ne sont pas adaptés aux entreprises ayant besoin d'un financement initial pour démarrer ou maintenir leurs activités.
- ✓ Ils sont moins efficaces pour les objectifs présentant un degré d'incertitude élevé (par exemple, le lancement de nouveaux produits, la défense d'une cause) ou des résultats binaires (par exemple, la signature d'un accord de partenariat).

Conseils pour la candidature

Au lieu de soumettre une proposition de projet détaillée, nous encourageons les entreprises à se concentrer sur :

- ✓ Votre ambition en matière d'impact : les résultats sociaux supplémentaires que vous souhaitez atteindre.
- ✓ Une description de votre système de mesure et de gestion de l'impact (IMM) : comment l'impact est actuellement suivi et vérifié.
- ✓ Les domaines dans lesquels la création d'un impact supplémentaire entraîne des tensions financières, par exemple les situations où la réalisation d'un impact plus important réduit la rentabilité ou nécessite des ressources supplémentaires.

Cette approche favorise un dialogue ouvert visant à aligner les incitations du SIINC avec les objectifs stratégiques et les défis opérationnels existants de l'entreprise.

Quelle est la différence entre une subvention basée sur les résultats et le SIINC ?

Les subventions basées sur les résultats et les SIINC présentent de nombreuses similitudes, car elles sont toutes deux basées sur les résultats, ce qui signifie qu'Aqua for All n'impose pas un ensemble d'activités ou d'obligations financières à l'entreprise, mais effectue plutôt des paiements en fonction des résultats vérifiés. Il existe toutefois quelques différences essentielles :

- ✓ Les SIINC se concentrent exclusivement sur les résultats liés à l'impact. En revanche, les subventions basées sur les résultats peuvent englober un éventail plus large de résultats en fonction des objectifs de croissance d'une entreprise. *Bien que les subventions basées sur les résultats ne se concentrent pas exclusivement sur l'impact, les entreprises doivent néanmoins se conformer aux normes d'impact d'Aqua for All et à l'ODD 6.*
- ✓ Les SIINC et les subventions basées sur les résultats répondent à des critères de sélection différents, notamment en ce qui concerne l'obligation de mobiliser des financements remboursables et de disposer d'un système de mesure et de gestion de l'impact (IMM) existant.
- ✓ Les SIINC prennent uniquement en compte des résultats d'impact à long terme, tandis que les subventions fondées sur les résultats peuvent donner lieu à des paiements liés à des résultats à court terme ainsi qu'à des résultats à moyen ou long terme.

Assistance technique (AT)

Définition :

L'assistance technique (AT) désigne l'ensemble des ressources mobilisées pour le renforcement des capacités, le transfert de connaissances et/ou l'apport de conseils sur des besoins spécifiques, généralement par l'intermédiaire d'un tiers. Elle vise à soutenir la croissance durable des entreprises, à renforcer leur attractivité auprès des investisseurs et/ou à améliorer leur impact.

Comment cela fonctionne-t-il ?

L'entreprise et Aqua for All identifient conjointement les besoins et les priorités en matière d'AT. En fonction des besoins spécifiques de l'entreprise, tels que la gestion financière, l'efficacité opérationnelle, l'amélioration du modèle économique ou la mesure de l'impact, l'entreprise élabore une proposition qu'elle soumet à Aqua for All.

Aqua for All et l'entreprise sélectionnent conjointement un prestataire d'assistance technique, généralement parmi un vivier d'experts indépendants et de cabinets de conseil présélectionnés par Aqua for All ou, dans des cas exceptionnels, en dehors de ce vivier. En fonction de l'importance du budget d'assistance technique, un processus d'appel d'offres concurrentiel peut être mis en place.

La proposition d'assistance technique peut être élaborée avant ou après l'identification d'un prestataire d'assistance technique approprié. Dans certains cas, l'entreprise élabore la proposition de manière indépendante et le prestataire d'assistance technique est sélectionné à un stade ultérieur. Dans d'autres cas, l'entreprise collabore avec le prestataire d'assistance technique afin d'élaborer conjointement la proposition, en s'appuyant sur l'expertise de ce dernier pour définir plus précisément la portée, l'approche et les résultats attendus de l'assistance technique.

Selon le contexte et l'ampleur de l'assistance technique, le financement approuvé est octroyé soit sous la forme d'une subvention d'assistance technique, soit par un paiement direct du prestataire d'assistance technique par Aqua for All.

À qui s'adresse l'assistance technique ?

L'assistance technique s'adresse aux entreprises présentant des besoins spécifiques en matière de conseil ciblé et/ou de renforcement des capacités à plus grande échelle. Elle peut être mobilisée à toute étape du développement de l'entreprise.

Remarque :

En règle générale, l'assistance technique n'est pas proposée comme un instrument autonome. Elle est le plus souvent mise en œuvre en complément d'un autre instrument de financement ou en amont de celui-ci.

Quelles sont les conditions requises ?

- ✓ Disposer de la capacité et de la volonté de cofinancer une part limitée des coûts de mise en œuvre de l'assistance technique (voir la section suivante pour plus de détails).
- ✓ Concevoir les résultats de l'assistance technique de manière qu'ils puissent être réutilisés, adaptés ou étendus au-delà du seul projet concerné.

Conseils pour la candidature

Dans la proposition, veillez à ce que :

- ✓ Le montant et l'orientation de l'assistance technique soient proportionnels à la taille et à la solidité financière de l'entreprise, ainsi qu'à sa capacité et à sa volonté d'utiliser cette aide.
- ✓ L'assistance technique apporte une valeur ajoutée en permettant ou en complétant des capacités, des outils ou une expertise auxquels l'entreprise n'aurait pas accès ou qu'elle ne pourrait pas mettre en œuvre sans ce soutien.

Exigences relatives au cofinancement et à l'effet de levier

En complément du soutien financier d'Aqua for All, les initiatives doivent intégrer une contribution financière du porteur de projet et/ou de ses partenaires. Ce cofinancement doit être exclusivement consacré à la mise en œuvre de l'initiative concernée et ne peut être comptabilisé pour d'autres projets.

Le cofinancement peut prendre la forme de contributions en nature, c'est-à-dire des apports non financiers tels que le temps consacré à l'initiative ou la mise à disposition d'équipements, par exemple. Il peut également consister en des contributions financières, notamment sous forme de capitaux privés, de subventions ou de fonds publics.

Dans la mesure où notre objectif est d'utiliser les subventions comme levier pour mobiliser des financements privés et publics dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, les initiatives doivent également préciser leur stratégie visant à attirer des sources de financement complémentaires. Cet effet de levier peut inclure, entre autres, des subventions provenant d'autres bailleurs ou des capitaux privés apportés par des acteurs économiques, des investisseurs ou des institutions financières.

Conditions d'octroi du soutien

Pour pouvoir bénéficier d'un soutien et envisager une collaboration, tous les candidats doivent satisfaire aux conditions suivantes :

1. Vous êtes une organisation enregistrée et non un particulier.
2. L'initiative ne comporte aucun élément religieux ou missionnaire.
3. Vous prendrez les mesures appropriées pour prévenir, détecter et combattre toute forme de fraude, de corruption ou de comportement inapproprié dans le cadre de l'initiative.
4. Vous vous engagez à veiller à ce que l'initiative soit mise en œuvre de manière éthique, en tenant compte des droits de l'homme ainsi que des impacts sociaux, économiques et environnementaux des activités menées.
5. Vous acceptez une politique open source et êtes disposé à contribuer au partage des connaissances, notamment en diffusant les enseignements pertinents auprès de notre équipe et de nos partenaires externes, et en participant aux activités et événements d'apprentissage.
6. Vous collecterez et partagerez des données et retours d'expérience conformément au cadre de suivi et d'évaluation d'Aqua for All.

Veillez également consulter [le code de conduite](#) d'Aqua for All.

Quand pouvez-vous postuler ?

Nous vous invitons à consulter notre [site web](#) afin de connaître les appels à candidatures actuellement ouverts.

Remarque

Si votre entreprise est active dans l'un de nos pays ou régions prioritaires (voir page 3), mais qu'aucun appel à candidatures n'est en cours, vous avez néanmoins la possibilité de soumettre votre dossier via notre formulaire d'inscription. Votre candidature sera alors conservée et examinée dans le cadre de futurs appels. Dans ce cas, il est possible qu'aucune réponse ne vous soit communiquée avant l'ouverture d'un appel pertinent.

Qui peut postuler ?

Toute entité légalement enregistrée est éligible pour soumettre une candidature. Toutefois, les candidatures portées par une entreprise en tant que candidat principal sont fortement privilégiées.

Aqua for All reconnaît l'importance d'initiatives solidement ancrées au niveau local et reposant sur des partenariats locaux solides. À ce titre, les consortiums réunissant différents types d'acteurs — tels que des ONG, des entreprises, des institutions de recherche, des gouvernements ou des autorités locales — sont encouragés. Néanmoins, les initiatives doivent être clairement orientées vers la croissance et le renforcement du secteur privé. Les activités doivent être majoritairement mises en œuvre par des acteurs du secteur privé, en particulier des PME.

Chaque initiative doit désigner un partenaire principal, qui assumera la responsabilité contractuelle vis-à-vis d'Aqua for All. Ce partenaire principal sera l'unique bénéficiaire des fonds octroyés et sera également responsable du respect de l'ensemble des obligations contractuelles. Une procédure de vérification préalable (due diligence) sera menée concernant le partenaire principal avant la signature du contrat.

Apprentissage

Nous soutenons des initiatives qui s'engagent à évaluer leurs performances et à tirer des enseignements de leurs expériences. Cela suppose une approche ouverte et collaborative, incluant le partage des leçons pertinentes avec notre équipe et nos partenaires externes, ainsi que la participation active à des activités d'apprentissage — en particulier lorsque celles-ci contribuent à relever les défis du secteur et à soutenir la croissance.

C'est dans cette optique que nous recherchons des partenaires disposés à collecter et à partager des données et des retours d'expérience conformément à notre cadre de suivi et d'évaluation. Les initiatives qui adoptent une culture d'apprentissage continu et qui fondent leurs décisions sur des données probantes s'inscrivent pleinement dans les objectifs de notre programme.

Principes de financement

Nous ne finançons pas :

- × Les projets de recherche

- × Les études ponctuelles (par exemple, études de faisabilité) ou les investissements en capital isolés ne reposant pas sur un modèle clair de génération de revenus ou de mise à l'échelle
- × Les parrainages éducatifs tels que les doctorats, les masters et les licences.
- × Les frais généraux de déplacement, les visites de conférences ou les indemnités journalières.
- × Les salaires et indemnités des fonctionnaires des principaux organismes gouvernementaux (ministères, gouvernement national, gouvernement local)
- × L'achat de terrains, de bâtiments, de mobilier ou de véhicules.

Confidentialité

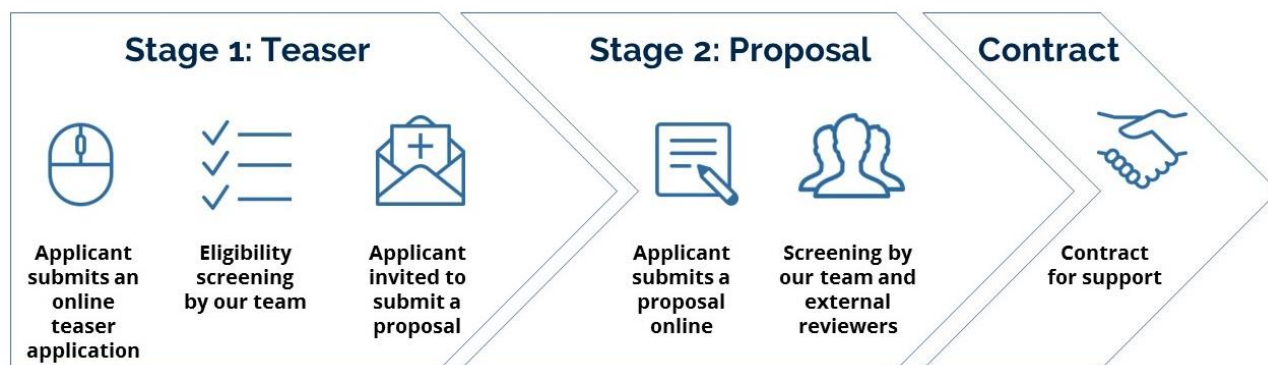
Nous traitons votre candidature de manière strictement confidentielle, de même que l'ensemble des informations, données et documents qui y sont associés. Ce traitement est conforme à la législation européenne en vigueur relative à la protection des données (RGPD).

Lorsqu'un évaluateur externe est impliqué dans l'examen de votre proposition, celui-ci est soumis à une obligation de confidentialité. Vous pouvez consulter notre politique de confidentialité [ici](#).

Processus de candidature

Notre processus de candidature se déroule en deux étapes. La première étape consiste à soumettre une note conceptuelle en ligne. Celle-ci sera examinée par notre équipe afin d'évaluer son adéquation avec l'un de nos instruments de financement.

Si votre candidature est jugée éligible, vous serez invité à passer à la deuxième étape, qui consiste à soumettre une proposition complète pour l'instrument concerné. Cette proposition sera évaluée par notre équipe et, dans certains cas, par des experts externes. Le processus peut inclure des entretiens en ligne ainsi que plusieurs cycles de retours et d'échanges.



Étape 1 : Note conceptuelle

1. Le candidat soumet une note conceptuelle en ligne
2. Notre équipe procède à l'examen de l'éligibilité de la candidature
3. Si la note conceptuelle est jugée éligible, le candidat est invité à passer à la deuxième étape

Étape 2 : Proposition / Structuration

1. Vérification préalable du candidat principal
2. Subventions basées sur des étapes clés/Assistance technique – Le candidat soumet une proposition complète
3. SIINC/RBGs – Le candidat et Aqua for All élaborent conjointement une proposition

Approbation interne et contractualisation (étape 3 ?)

Remarque :

1. Toutes les candidatures doivent être soumises via notre système de soumission en ligne. Les candidatures transmises par e-mail ne seront pas acceptées.

2. La langue de travail officielle d'Aqua for All est l'anglais. Toutes les notes conceptuelles et propositions doivent être soumises en anglais. Si vous avez besoin d'assistance pour la traduction de vos réponses, nous vous recommandons d'utiliser des outils de traduction en ligne tels que DeepL ou Google Translate. Afin de limiter les risques d'erreurs de traduction, les candidats francophones ont également la possibilité de télécharger, à titre complémentaire, une version française de leur note conceptuelle ou de leur proposition via le système de soumission en ligne.

Étape 1 : Note conceptuelle

La note conceptuelle vise à nous fournir une présentation succincte de votre initiative. Elle nous permet de mieux comprendre son niveau de maturité et d'évaluer son éligibilité à l'un de nos instruments de financement. Notre équipe pourra vous contacter si des informations complémentaires sont nécessaires.

Vous devriez recevoir une réponse dans un délai d'environ six semaines après la date limite de soumission, vous informant de la suite donnée à votre candidature et, le cas échéant, de votre passage à la deuxième étape.

Une version hors ligne du formulaire de note conceptuelle (.docx) est disponible en téléchargement sur [Airtable](#), en anglais et en français. Celle-ci vous permet de préparer vos réponses en amont avant de les saisir dans le système de soumission en ligne.

Utilisation du système de soumission en ligne

Accéder au formulaire [Airtable](#)

Le formulaire de candidature est accessible directement via le lien indiqué sur notre site web. Aucune création de compte ni connexion n'est requise. Vous pouvez commencer à saisir vos informations dès l'ouverture du formulaire dans votre navigateur.

Étant donné que le formulaire ne permet pas l'enregistrement de brouillons, nous vous recommandons vivement de télécharger au préalable le document Word contenant l'ensemble des questions de la candidature, disponible sur le site web. Cela vous permettra de préparer vos réponses hors ligne avant de compléter le formulaire en ligne.

Remarque

Si vous fermez le formulaire avant de le soumettre, toutes les informations saisies seront perdues. Pour cette raison, assurez-vous d'être prêt à remplir et à soumettre le formulaire en une seule session.

Remplir le formulaire

Le formulaire est structuré en différentes sections composées de champs qui s'affichent au fur et à mesure du défilement de la page. Certains champs peuvent faire apparaître des questions complémentaires en fonction des réponses fournies. Les champs obligatoires sont clairement indiqués et doivent être complétés avant toute soumission. Avant de soumettre le formulaire, veuillez vérifier attentivement l'ensemble des informations saisies afin de vous assurer qu'elles sont exactes, complètes et à jour.

Validation de vos réponses

Si un champ obligatoire est incomplet ou contient une information non valide, un message d'erreur s'affichera au moment de la tentative de soumission. Il conviendra alors de corriger les champs concernés avant de soumettre à nouveau le formulaire.

La note conceptuelle ne pourra être soumise que lorsque l'ensemble des informations obligatoires aura été correctement renseigné.

Soumission et enregistrement d'un dossier

Une fois le formulaire complété, cliquez sur le bouton « Soumettre » en bas de la page. Après la soumission :

- ✓ Un message de confirmation s'affichera à l'écran.
- ✓ Un e-mail de confirmation contenant vos réponses sera envoyé à l'adresse que vous avez renseignée dans le formulaire.
- ✓ Vous aurez la possibilité de télécharger ou d'enregistrer une copie de vos réponses en utilisant la fonction « Imprimer au format PDF », accessible dans le coin supérieur droit de la page, à côté du bouton « Partager ».

Remarque :

Étant donné qu'il s'agit d'un formulaire Airtable, il n'est pas possible de revenir ultérieurement pour modifier ou compléter une soumission existante. Si vous devez apporter des modifications après l'envoi de votre candidature, veuillez nous contacter à l'adresse programmes@aquaforall.org.

Étape 2 : Proposition

Si votre note conceptuelle est jugée éligible, vous serez invité personnellement par e-mail à soumettre une proposition complète pour l'un de nos instruments de financement, celui que nous estimerons le plus adapté à votre initiative. À ce stade, Aqua for All procédera également à une vérification préalable (due diligence) de votre organisation.

Dans la mesure où le format et le processus de proposition varient selon l'instrument concerné, des lignes directrices spécifiques vous seront communiquées dans l'e-mail d'invitation. Celles-ci vous accompagneront dans les étapes clés nécessaires au développement approfondi de votre initiative. Les instruments fondés sur les résultats — tels que les subventions basées sur les résultats et les mécanismes SIINC — ne requièrent pas de format de proposition traditionnel, mais sont élaborés dans le cadre d'un processus de co-création.

Une fois soumise, votre proposition sera évaluée par notre équipe sur la base de critères de sélection définis. Cette phase constitue également une opportunité de collaboration étroite avec notre équipe, qui pourra formuler des recommandations et fournir des conseils visant à renforcer et à améliorer votre initiative. Dans certains cas, la proposition pourra également être examinée par des évaluateurs externes avant que notre équipe se prononce sur sa décision finale.

La phase de proposition complète nécessite un niveau plus élevé de collecte d'informations ainsi que plusieurs cycles d'échanges et de retours entre vous et notre équipe. Afin d'optimiser ce processus, nous travaillerons conjointement à l'établissement de délais réalistes et flexibles.

Vous avez des questions ?

N'hésitez pas à nous envoyer un e-mail à programmes@aquaforall.org si vous avez des questions.

Glossaire

Services résilients au climat : Solutions d'approvisionnement en eau et d'assainissement conçues pour faire face aux risques liés au changement climatique et assurer une durabilité à long terme.

Cofinancement : Contribution apportée par le candidat ou ses partenaires, sous forme financière ou en nature, venant compléter le soutien accordé par Aqua for All.

Entreprise en phase de croissance : Entreprise qui se concentre sur une croissance mesurable en termes d'utilisateurs, de revenus et/ou de pénétration du marché. En général, l'entreprise a déjà mobilisé ou envisage de mobiliser des financements importants et peut/souhaite se développer.

Impact : Changements positifs mesurables dans les conditions sociales, environnementales ou économiques résultant d'interventions ou d'activités spécifiques, généralement évalués à l'aide d'indicateurs et de résultats définis, par exemple la réduction des maladies d'origine hydrique dans une population grâce à un accès durable à l'eau potable et à l'assainissement.

Mesure et gestion de l'impact (IMM) : Ensemble de systèmes et de processus permettant de suivre, de vérifier et de piloter les résultats en matière d'impact social et environnemental.

Préparation à l'investissement : Stade de développement auquel une entreprise, ayant atteint un niveau suffisant de maturité opérationnelle, financière et de gouvernance, est en mesure de recevoir des financements externes provenant d'investisseurs commerciaux ou d'impact.

Effet de levier : Mobilisation de financements supplémentaires (publics ou privés) dans le secteur de l'eau et de l'assainissement à l'aide des subventions d'Aqua for All.

Résultat : Changements observables à court ou moyen terme dans les comportements, les connaissances, les compétences ou les conditions, résultant de la fourniture de produits ou de services dans le cadre d'une intervention ou d'un projet. Par exemple, l'adoption accrue de filtres à eau domestiques et de solutions d'assainissement rendues plus accessibles et abordables grâce à des réseaux de distribution gérés par des PME.

Extrants (résultats immédiats) : Produits, services ou livrables immédiats et tangibles générés par un projet ou une intervention, par exemple la formation de 50 entrepreneurs WASH en gestion d'entreprise et compétences techniques.

Preuve de concept : Phase au cours de laquelle une entreprise a démontré que son produit ou service principal est fonctionnel et commercialement viable sur le marché.

ODD 6 : [Objectif de développement durable n° 6](#) : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.

Services d'eau potable : Fourniture d'eau propre destinée à la consommation humaine et aux usages domestiques, de manière fiable, accessible et abordable. L'eau fournie doit être exempte de contaminants présentant un risque pour la santé humaine. Pour plus d'informations sur l'échelle des services de l'ODD 6 : <https://washdata.org/topics/drinking-water>

Services d'assainissement sûrs : Systèmes et installations permettant de séparer de manière hygiénique les excréments humains du contact humain et d'assurer l'élimination ou le traitement sûr des déchets. Ces services visent à protéger la santé individuelle et publique ainsi que l'environnement. Pour plus d'informations sur l'échelle des services de l'ODD 6 : <https://washdata.org/topics/drinking-water>

Mise à l'échelle : Processus visant à étendre efficacement un modèle économique, une solution ou une intervention afin de toucher un plus grand nombre de personnes ou de zones géographiques, tout en maintenant la qualité des services et l'impact généré.

Durable : Capacité d'un service ou d'une solution à fonctionner efficacement sur le long terme, sans épuiser les ressources naturelles ni porter atteinte à l'environnement.

Assistance technique (AT) : Ensemble des ressources mobilisées pour fournir des conseils et un accompagnement ciblés répondant à des besoins spécifiques, dans le but de soutenir le développement des entreprises, de réduire les risques liés aux investissements et/ou d'accroître l'impact social et environnemental.